

**Règlement particulier du jeu de loterie instantanée
de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « Vegas Brandon/Vegas
Brenda»**

**Article 1
Cadre Juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de loterie de La Française des Jeux accessibles par Internet et par téléphone mobile dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Les prises de jeu sur Internet pour le jeu « Vegas Brandon/Vegas Brenda » seront, en principe, possibles à compter du 08 octobre 2009. Si la date du 08 octobre 2009 ne pouvait pas être respectée, pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site Internet www.fdjeux.com.

**Article 2
Emissions d'unités de jeu et prix**

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 1 500 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 1 € .

**Article 3
Lots**

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

| Nombre de lots | Montant du lot | Total |
|----------------------------------|-----------------------|--------------|
| 8 lots de | 2 000 € | 16 000 € |
| 200 lots de | 100 € | 20 000 € |
| 800 lots de | 50 € | 40 000 € |
| 9 000 lots de | 14 € | 126 000 € |
| 45 000 lots de | 7 € | 315 000 € |
| 153 000 lots de | 2 € | 306 000 € |
| 122 000 lots de | 1 € | 122 000 € |
| 330 008 lots formant un total de | | 945 000 € |

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket.

**Article 4
Description du jeu**

4.1 Deux représentations graphiques de cette unité de jeu sont disponibles : une représentation dénommée « Vegas Brandon » et une représentation dénommée « Vegas Brenda ». Le joueur choisit dans un premier temps l'une des représentations graphiques.

La surface de jeu de l'unité de jeu comporte une zone à découvrir représentée par des jetons de jeu.

4.2. Les éléments inscrits sous la couche à découvrir sont deux symboles et trois sommes en euros.

4.3 Le joueur valide sa mise de 1 € en cliquant sur le bouton « Jouez » ou le bouton « Auto ». La mise est débitée sur les disponibilités. Si, pour une raison quelconque, le joueur ne peut pas voir tout ou partie du déroulement de son unité de jeu, à quelque moment que ce soit après que sa mise ait été débitée, il pourra en vérifier le caractère gagnant ou perdant consultant la dernière unité de jeu enregistrée dans son historique de jeu. Lorsque le joueur fait le choix du bouton « Jouez », celui-ci doit découvrir l'ensemble de la zone occultée afin de terminer la partie.

Lorsque le joueur fait le choix du bouton « Auto », le système découvre automatiquement l'ensemble de la zone occultée.

4.4 Le joueur découvre deux symboles et trois sommes sous la zone occultée. L'unité de jeu est gagnante si le joueur découvre:

- deux sommes en euros identiques. Le montant du lot gagné est celui correspondant à une fois ladite somme.
- ou
- deux symboles identiques. Le montant du lot gagné correspond au montant total des trois sommes en euros inscrites sous la couche à découvrir de l'unité de jeu.

L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 30 septembre 2009.

Le Président-Directeur Général
de LA FRANÇAISE DES JEUX

Christophe BLANCHARD-DIGNAC